

teurs d'écoles n'a pas été augmenté depuis un grand nombre d'années ;

Considérant que leurs frais de voyage s'élèvent à une moyenne de \$400 par année ;

Considérant que le traitement moyen des inspecteurs d'écoles n'est que de \$800, sur lequel montant il faut déduire les frais de voyage ci-haut mentionnés ;

Considérant qu'une nouvelle délimitation des districts d'inspecteurs a été faite par le comité catholique du conseil de l'Instruction publique en 1892, ce qui, depuis ce temps, a partagé également le travail des inspecteurs d'écoles ;

Considérant qu'avec le système actuel, les inspecteurs d'écoles ont tout intérêt à ne pas faire leurs deux visites par année ;

Considérant que la loi permet au comité catholique du conseil de l'Instruction publique d'accorder aux inspecteurs d'écoles un traitement maximum de \$1,200 par année.

Il est résolu sur proposition de M. l'inspecteur P.-J. Ruel, appuyé par M. J. Ahern : " Que l'association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval prie respectueusement le comité catholique du conseil de l'Instruction publique de recommander au gouvernement de payer le même salaire à chacun des inspecteurs d'écoles de la province de Québec, et que ce salaire soit porté à \$1,200, pourvu que les inspecteurs d'écoles remplissent leur devoir *en assistant aux conférences pédagogiques* des différentes associations des instituteurs catholiques de la province de Québec, et qu'ils fassent les deux visites rendues obligatoires par le comité catholique du conseil de l'Instruction publique ; et qu'une amende de quatre piastres soit imposée à tous les inspecteurs d'écoles pour chacune des visites qui n'auraient pas été faites ; à moins d'en être empêché par la maladie ou la fermeture d'une école, lequel empêchement devra être prouvé par une déclaration solennelle ".

M. C.-J. Magnan traite de nouveau la question relative à la fondation d'une association provinciale des instituteurs catholiques de la province de Québec.

Il est alors proposé par M. C.-J. Magnan, appuyé par M. J. Ahern : " Qu'un comité composé de M. le président de l'association et de MM. J. Cloutier, J.-D. Frève, C.

Lefebvre, du proposeur et du secondeur, soit formé afin d'étudier le projet d'une association provinciale des instituteurs catholiques de la province de Québec ; que ce comité s'entende avec celui de l'association des instituteurs catholiques de Montréal, qui a été nommé dans un but identique au sujet de l'association provinciale ; que le dit comité ait le droit d'augmenter le nombre de ses membres, et qu'il fasse rapport à la prochaine séance ".—Adopté.

M. Maxime Côté fait ensuite une excellente causerie sur l'utilité des conférences pédagogiques et sur la nécessité pour MM. les inspecteurs et les instituteurs d'y assister. Cette conférence sera prochainement publiée dans *l'Enseignement primaire*. Puis aux applaudissements de l'assemblée, M. le président remet au jeune conférencier la prime de cinq dollars gracieusement offerte par M. le principal Th.-G. Rouleau.

M. L.-G. Robillard offre généreusement une prime de cinq piastres, pour un concours sur l'enseignement de la langue maternelle, aux instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval (les professeurs et les inspecteurs sont hors de concours). Le travail de chaque concurrent devra être envoyé avant le 15 janvier prochain, à l'Ecole normale Laval, au sous-comité composé de MM. le président, J.-B. Cloutier, J. Létourneau, J. Ahern et C.-J. Magnan. Il est entendu que le travail qui aura été jugé le meilleur, sera lu à la prochaine conférence.

M. J.-D. Frève soumet à l'assemblée la revision des règlements qui a été ajournée à la dernière conférence. Après l'adoption de ces règlements, il est unanimement résolu que la constitution et les règlements de cette association soient imprimés en brochures pour être distribués à chacun des membres.

M. C.-J. Magnan fait ensuite connaître en quelques mots le récent ouvrage de M. Raoul Rinfret : *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*. Il dit que ce livre devrait être mis entre les mains de tous les instituteurs ; M. Magnan indique aussi comment faire bénéficier les élèves de cet ouvrage.

M. Nap. Lacasse donnera une conférence sur l'enseignement du français, et M. Chs.-Ed. Rouleau traitera un sujet pédagogique.